

RAPPORT ANNUEL 2011

Sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets



Chapitre I : ORGANISATION GENERALE	3	Chapitre III : MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES	27
I. Présentation de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique	4	I. Moyens humains	27
II. Modalités d'exploitation (marchés en cours)	4	II. Moyens techniques	28
1. Collecte en porte à porte	4		
2. Collecte en apport volontaire	5	Chapitre IV : INDICATEURS FINANCIERS	29
3. Traitement des déchets ménagers	7	I. Section de fonctionnement compte administratif 2011	29
4. Marché de fournitures	8	II. Section d'investissement compte administratif 2011	30
5. Mise à disposition de conteneurs de collecte de textiles, linge de maison et chaussures sur les déchèteries des particuliers	9	III. Compte administratif	30
6. Collecte des cartons bruns des professionnels	9	IV. Syndicat Intercommunautaire du Littoral : compte administratif 2011	31
7. Location de locaux	9	1. Section d'investissement	31
		2. Section de fonctionnement	33
Chapitre II : RAPPORT TECHNIQUE	10	Chapitre V : POLITIQUE DE GESTION DES DECHETS	35
I. L'élimination des déchets des ménages	10	ANNEXES	37
1. La collecte des déchets ménagers et assimilés en porte à porte	11		
2. Le ramassage du verre en colonnes d'apport volontaire	16		
3. L'apport volontaire en déchèteries	17		
4. Le recyclage, le traitement et la valorisation des déchets collectés	20		
5. Récapitulatif des collectes pour les ménages	22		
II. L'élimination des déchets des professionnels, administrations et associations	23		
1. La collecte des déchets assimilés aux déchets ménagers soumis à Redevance Spéciale	23		
	23		
2. La collecte des établissements de l'hôtellerie de plein air	24		
3. Les apports à la déchèterie artisanale	25		
4. Récapitulatif des collectes pour les professionnels	26		

Chapitre I : ORGANISATION GENERALE

I. Présentation de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique regroupe 31 communes représentant 74 385 habitants au 31 décembre 2011.



ARCES /GIRONDE	638
ARVERT	3 100
BARZAN	450
BOUTENAC-TOUVENT	199
BREUILLET	2 600
BRIE s/MORTAGNE	261
CHAILLEVETTE	1 390
CHAY (LE)	729
CHENAC-ST-SEURIN-D'UZET	604
COZES	1 973
EGUILLE s/SEUDRE (L')	904
EPARGNES	808
ETAULES	2 282
FLOIRAC	326
GREZAC	776
MATHES (LES)	1 719
MEDIS	2 698
MESCHERS s/GIRONDE	2 747
MORNAC s/SEUDRE	827
MORTAGNE s/GIRONDE	1 027
ROYAN	18 259
ST-AUGUSTIN	1 219
ST-GEORGES-DE-DIDONNE	5 055
ST-PALAI s/MER	3 926
ST-ROMAI s/GIRONDE	50
ST-SULPICE-DE-ROYAN	2 746
SAUJON	6 636
SEMUSSAC	1 998
TALMONT s/GIRONDE	81
TREMBLAD (LA)	4 522
VAUX s/MER	3 835
TOTAL HABITANTS	74 385

Cette population municipale regroupe, selon les critères de l'INSEE, les habitants permanents résidant sur le territoire. Toutefois, la population municipale augmente considérablement, d'une part, avec l'occupation des résidences secondaires et, d'autre part, avec la fréquentation touristique en hôtellerie de plein air, hôtels, meublés de tourisme, chambres d'hôtes ...

Afin d'estimer la population réelle du territoire ayant une incidence directe sur la production des déchets ménagers, il convient de convertir cette fréquentation saisonnière et irrégulière en équivalent habitants sur le territoire. Pour cela, on peut reprendre la méthode définie dans le cadre des travaux de la Commission chargée de l'élaboration du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux de la Charente-Maritime (PPGDND). Cette méthode consiste à convertir la fréquentation touristique, soit le nombre de nuitées marchandes comptabilisées et non marchandes estimées, en équivalent habitants à l'année. Pour l'année 2010, cette fréquentation touristique totale a été estimée par Charente-Maritime Tourisme à 12 763 000 nuitées.

Ramené à l'année, soit divisé par 365 jours, on convertit ce nombre de nuitées en équivalent résidents permanents soit 34 967 personnes.

La population complète du territoire de l'Agglomération Royan Atlantique s'élève donc à 109 352 Habitants. Ce chiffre sera pris comme référence pour calculer les ratios techniques des différentes collectes de matériaux.

II. Modalités d'exploitation (marchés en cours)

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique est compétente en matière d'élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés (*collecte et traitement*). Elle a délégué au Syndicat Intercommunaire du Littoral (SIL), créé par arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2004, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés après tri sélectif. Le mode de financement principal du service déchets est la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

1. Collecte en porte à porte

Marché unique regroupant : la collecte des ordures ménagères en bacs sur les 31 communes, la collecte des déchets des gros producteurs (y compris les campings), la collecte des marchés et des foires, la collecte sélective des recyclables en bacs sur les 31 communes et la collecte des déchets verts en porte à porte sur 17 communes (*L'Eguille-sur-Seudre, Etaules, La Tremblade, Les Mathes, Médis, Meschers-sur-Gironde, Mornac-sur-Seudre, Mortagne-sur-Gironde, Royan, Saint-Augustin, Saint-Georges-de-Didonne, Saint-Palais-sur-Mer, Saint-Sulpice-de-Royan, Saujon, Semussac, Vaux-sur-Mer, Talmont-sur-Gironde*).

Durée du marché : 7 ans du 1er Janvier 2007 au 29 Décembre 2013 - Titulaire du marché : COVED - Prix du marché :

PRESTATION	UNITE	€ HT- 2007	€ HT- 12/2011
Collecte déchets ménagers résiduels - partie fixe	Partie fixe	2 012 789,01	2 248 438,60
Collecte déchets ménagers résiduels partie proportionnelle	Prix unitaire par tonne	20,46	22,83
Collecte sélective des déchets recyclables secs en mélange - partie fixe	Partie fixe	900 640,17	992 446,24
Collecte sélective des déchets recyclables secs en mélange - partie proportionnelle	Prix unitaire par tonne	55,60	62,05
Collecte déchets de marchés - partie fixe	Forfait annuel	135 907,22	149 760,85
Collecte déchets verts présentés en vrac en porte à porte - partie proportionnelle	Prix unitaire par tonne	81,36	90,79
Collecte déchets des campings partie proportionnelle	Prix unitaire par tonne	94,61	106,89

2. Collecte en apport volontaire

2.1. Collecte des points d'apport volontaire et transport du verre vers le centre de traitement

Marché de 4 ans du 13/12/2010 au 12/12/2014 - Titulaire : COVED - Prix du marché :

PRESTATION	UNITE	€ HT-2010	€ HT-12/2011
Collecte des colonnes à verre	Prix unitaire par tonne collectée	34,15	36,52
Transport du verre	Prix unitaire par tonne transportée	19,70	21,07
Fourniture et pose d'un système d'informations sur le niveau de remplissage des colonnes	Forfait annuel par colonne	203,88	218,04

2.2. Fourniture et enlèvement des bennes bois, déchets verts, gravats et tout-venant des déchèteries

Marché de 4 ans du 13/10/2010 au 12/10/2014 - Titulaire : COVED

Lot 1 : déchèterie artisanale, lot 2 : déchèteries des particuliers - Prix du marché :

PRESTATIONS	UNITE	€ HT-2010	€ HT-12/2011
Lot 1 : fourniture, enlèvement et transport d'une benne de gravats (tranche 0-15 kms)	Prix unitaire par tonne transportée	8,46	9,11
Lot 1 : fourniture, enlèvement et transport d'une benne de déchets verts (tranche 16-30 kms)	Prix unitaire par tonne transportée	25,28	27,21
Lot 1 : fourniture, enlèvement et transport de deux bennes de bois ou de tout-venant en attelage (tranche > 45 kms)	Prix unitaire par tonne transportée	69,42	65,77
Lot 2 : fourniture, enlèvement et transport d'une benne de gravats (tranche 0-15 kms)	Prix unitaire par tonne transportée	10,68	11,50
Lot 2 : fourniture, enlèvement et transport d'une benne de déchets verts (tranche 16-30 kms)	Prix unitaire par tonne transportée	21,71	23,37
Lot 2 : fourniture, enlèvement et transport de deux bennes de bois ou de tout-venant en attelage (tranche > 45 kms)	Prix unitaire par tonne transportée	61,10	65,77
Lot 2 : fourniture, enlèvement et transport d'une benne de déchets verts de point propreté (tranche 16-30 kms)	Prix unitaire par rotation	98,00	105,50
Lot 2 : fourniture, enlèvement et transport de deux bennes de tout-venant de points propreté en attelage (tranche > 45 kms)	Prix unitaire par rotation	468,00	503,81

2.3. Collecte et traitement des Déchets Electroménagers Electriques et Electroniques (DEEE)

Convention de 6 ans avec OCAD3E du 19 janvier 2009 au 12 janvier 2015.

Prestation effectuée par BLAN'CASS (Saint-Sulpice-de-Royan).

Enlèvement gratuit et rémunération sur la base d'un barème national pour la collecte des DEEE.

2.4. Enlèvement et valorisation des ferrailles des déchèteries.

Marché de 3 ans du 1^{er} juin 2010 au 31 mai 2013 - Titulaire : SITA SUD OUEST - Prix du marché :

PRESTATION	UNITE	€ HT-2010	€ HT-12/2011
Fourniture et enlèvement des bennes	Prix unitaire par tonne collectée	82,76	87,21
Reprise de la ferraille révisable mensuellement en fonction de l'index	Prix unitaire par tonne reprise	66,40	46,40

2.5. Enlèvement et valorisation des cartons des déchèteries

Marché de 35 mois du 6 juillet 2010 au 31 mai 2013 - Titulaire : NCI - Prix du marché :

PRESTATION	UNITE	€ HT-2010	€ HT-12/2011
Fourniture et enlèvement des bennes	Prix unitaire par tonne collectée	66,65	72,16
Reprise des cartons révisable mensuellement en fonction de l'index	Prix unitaire par tonne reprise	22,00	15,00

2.6. Collecte et traitement des batteries

Convention de 3 ans du 1^{er} mars 2009 au 29 février 2012 - Prestation effectuée par SARL PINET (PONS) - Prix de reprise indexé sur l'indice de cotation Usine Nouvelle.

2.7. Collecte et traitement des piles

La collecte des piles se fait en régie sur les 31 communes et sur les 7 déchèteries, une fois tous les 15 jours secteur nord, une fois toutes les 3 semaines secteur sud. Les piles ainsi collectées sont regroupées sur la déchèterie de Saint-Sulpice-de-Royan.

Convention de reprise avec COREPILE. Enlèvement et traitement effectués gratuitement.

2.8. Collecte et traitement des huiles végétales

Convention de 3 ans du 17 décembre 2010 au 16 décembre 2013 - Prestation effectuée par COISPLET DEBOFFLE - Enlèvement et traitement effectués gratuitement.

2.9. Collecte et traitement des lampes et néons

Convention de 3 ans du 29 février 2008 au 28 février 2011, renouvelée une fois jusqu'au 28 février 2014. Prestation effectuée par RECYLUM (*pour les conditions techniques et économiques de l'enlèvement*) et OCAD3E (*pour les conditions de versement des soutiens financiers à la collectivité*).

2.10. Collecte et traitement des huiles minérales

Convention de 3 ans du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2012 - Prestation effectuée par SEVIA - Enlèvement et traitement effectués gratuitement.

3. Traitement des déchets ménagers

3.1 Traitement de la collecte sélective

Marché de 1 an, reconductible 2 fois dans la limite de 3 ans, soit du 5 Juin 2009 au 4 Juin 2012.

Lot 1 : exploitation du quai de transfert de Médis et transport de la collecte sélective, lot 2 : tri et conditionnement en centre de tri.

Titulaire : SITA SUD-OUEST avec un sous-traitant pour le transport du lot 1 (*RAPITEAU et fils*) - Lieu de traitement : centre de tri de Clérac.

Prix du marché :

PRESTATION	UNITE	€ HT-2009	€ HT-12/2011
Exploitation du quai de transfert et transport des emballages ménagers recyclables Partie fixe	Partie forfaitaire annuelle	164 425,68	17 1609,12
Exploitation du quai de transfert et transport des emballages ménagers recyclables Partie proportionnelle	Prix unitaire à la tonne	19,50	19,50
Tri et conditionnement au centre de tri de Clérac	Prix unitaire à la tonne	201,83	205,13

3.2 Traitement du tout-venant issu des déchèteries

Marché de 3 ans du 1er avril 2010 au 31 mars 2013 - Titulaire : SITA SUD-OUEST - Prix du marché : 70.50 € HT/tonne (TGAP incluse).

3.3 Traitement du bois issu des déchèteries

Marché de 3 ans du 1er avril 2010 au 31 mars 2013 - Titulaire : SITA SUD-OUEST - Prix du marché : 29 € HT/tonne.

3.4 Traitement des gravats issus des déchèteries

Marché de 3 ans du 1er avril 2010 au 31 mars 2013 - Titulaire : COVED - Prix du marché : 7.50 € HT/tonne.

4. **Marché de fournitures : achats d'équipements pour la gestion des déchets**

4.1. Lot 1 : conteneurs pour la collecte des ordures ménagères et des emballages ménagers recyclables

Marché à bons de commande d'une durée de 3 ans à compter du 3 juillet 2008

Montant total des commandes, pour la durée du marché, compris entre 100 000 € HT mini et 400 000 € HT maxi

Titulaire : Société KA France - Prix du marché :

PRESTATION	UNITE	€ HT - 2008	€ HT- 2011
Fourniture de conteneurs à couvercle vert	Prix unitaire par conteneur 120 litres	17,50	18,62
Fourniture de conteneurs à couvercle vert	Prix unitaire par conteneur 240 litres	25,40	/
Fourniture de conteneurs à couvercle vert	Prix unitaire par conteneur 360 litres	40,50	/
Fourniture de conteneurs à couvercle vert	Prix unitaire par conteneur 660 litres	90,00	/
Fourniture de conteneurs à couvercle jaune	120 litres	17,50	18,62
Fourniture de conteneurs à couvercle jaune	240 litres	25,40	/
Fourniture de conteneurs à couvercle jaune operculé	360 litres	70,00	72,10
Fourniture de conteneurs à couvercle jaune operculé	660 litres	119,00	122,57
Reprise conteneur hors d'usage	Prix unitaire toutes tailles confondues	gratuit	gratuit

4.2. Lot 2 : colonnes d'apport volontaire pour la collecte du verre

Marché à bons de commande d'une durée de 3 ans à compter du 25 août 2008.

Montant total des commandes, pour la durée du marché, compris entre 50 000 € HT minimum et 100 000 € HT maximum.

Titulaire : Société COMPIN COMPOSITES - Prix du marché :

PRESTATION	UNITE	€ HT - 2008	€ HT- 2011
Fourniture de colonne d'apport volontaire	Prix unitaire par colonne de 4 m3	1 165,00	1 194,00
Option insonorisation	Prix unitaire par colonne de 4 m3	116,00	119,00
Option bicolore	Prix unitaire par colonne	18,00	18,45
Reprise des colonnes hors d'usage	Prix par colonne (20 unités minimum)	180,00	185,00

5. Mise à disposition de conteneurs de collecte de textiles, linge de maison et chaussures sur les déchèteries des particuliers

Convention de 4 ans avec le Relais Atlantique du 4 janvier 2012 au 3 janvier 2016 (*Conseil communautaire du 12 décembre 2011*).

Mise à disposition gracieuse de conteneurs de collecte de dons de vêtements et accessoires afin que ces derniers soient triés puis recyclés.

6. Collecte des cartons bruns des professionnels

Marché de services, de qualification et d'insertion professionnelles passé selon la procédure adaptée en application de l'article 30 du code des marchés publics et destiné à un public éloigné de l'emploi, signé avec Initiative Emploi Pays Royannais, d'une durée de 1 an, soit du 9 mars 2011 au 8 mars 2012.

Le support d'activité consiste en la collecte en porte à porte des cartons bruns des professionnels ayant signé une convention de redevance spéciale avec la CARA.

Prix du marché : 79 800 TTC.

7. Location de locaux

Contrat de location auprès de la SCI Baccara, de deux locaux, d'une superficie de 100 m² chacun, situés zone artisanale de la Queue de l'Ane à Saint-Sulpice-de-Royan, destinés au stockage des conteneurs à déchets ménagers, pour un montant mensuel de 404.55 € pour chaque local.

I. L'élimination des déchets des ménages

AGGLOMERATION
ROYAN ATLANTIQUE

CALENDRIER DE COLLECTE

2012

www.agglo-royan.fr
Pôle Ecologie Urbaine et Développement Durable

OUI, je mets dans mon bac jaune

▶ Je vide bien mes emballages, sans les laver ☺
▶ Je mets mes emballages en vrac, je les plie, je les compacte ☺
▶ Je n'emboîte pas les emballages les uns dans les autres ☹

CUBITAINERS et GROS FLACONS < 10 L

FLACONS DE PRODUITS MÉNAGERS et D'HYGIÈNE

BOUTEILLES et FLACONS ALIMENTAIRES

AÉROSOLS de PRODUITS ALIMENTAIRES, MÉNAGERS et D'HYGIÈNE

JOURNAUX, MAGAZINES, PROSPECTUS

BRIQUES ALIMENTAIRES

BOÎTES et SUREMBALLAGES EN CARTON

BARQUETTES et COUPELLES en ALU

BOÎTES et CANETTES en MÉTAL

BOITES et SUREMBALLAGES EN CARTON

NON, je ne mets pas dans mon bac jaune

Je ne mets pas : Ampoules - Bocal, pots et bouteilles en verre - Suremballages, sacs, films, poches en plastique
Pots de produits laitiers - Polystyrène - Papiers et boîtes en carton mouillés, souillés, sales ou contenant des restes d'aliments - Vaisselle en plastique, en faïence, en porcelaine, en carton - Papiers froissés, coupés, broyés, déchirés, papiers peints - Mouchoirs en papier, essuie-tout, filtres en papier, couches-culottes...

ROYAL ALUMINIUM

BOE

011

Calendrier de collecte

Infos : 05 46 39 64 64

Etaules

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
1. sa dim an che	1. mardi	1. mardi	1. vendredi	1. di dimanche	1. mercredi
2. lundi	2. mercredi	2. mercredi	2. samedi	2. samedi	2. jeudi
3. mardi	3. jeudi	3. jeudi	3. dimanche	3. dimanche	3. vendredi
4. mercredi	4. vendredi	4. vendredi	4. lundi	4. lundi	4. samedi
5. jeudi	5. samedi	5. samedi	5. mardi	5. mardi	5. dimanche
6. vendredi	6. dimanche	6. dimanche	6. mercredi	6. mercredi	6. lundi
7. samedi	7. lundi	7. lundi	7. jeudi	7. jeudi	7. mardi
8. dimanche	8. mardi	8. mardi	8. vendredi	8. vendredi	8. mercredi
9. dimanche	9. mercredi	9. mercredi	9. samedi	9. samedi	9. jeudi
10. lundi	10. jeudi	10. jeudi	10. dimanche	10. dimanche	10. vendredi
11. mardi	11. samedi	11. samedi	11. lundi	11. lundi	11. samedi
12. mercredi	12. dimanche	12. dimanche	12. mardi	12. mardi	12. dimanche
13. jeudi	13. lundi	13. lundi	13. mercredi	13. mercredi	13. lundi
14. vendredi	14. mardi	14. mardi	14. jeudi	14. jeudi	14. mardi
15. samedi	15. mercredi	15. mercredi	15. vendredi	15. vendredi	15. mercredi
16. dimanche	16. jeudi	16. jeudi	16. samedi	16. samedi	16. jeudi
17. lundi	17. vendredi	17. vendredi	17. dimanche	17. dimanche	17. vendredi
18. mardi	18. samedi	18. samedi	18. lundi	18. lundi	18. samedi
19. mercredi	19. dimanche	19. dimanche	19. mardi	19. mardi	19. dimanche
20. jeudi	20. lundi	20. lundi	20. mercredi	20. mercredi	20. lundi
21. vendredi	21. mardi	21. mardi	21. jeudi	21. jeudi	21. mardi
22. samedi	22. mercredi	22. mercredi	22. samedi	22. samedi	22. mercredi
23. dimanche	23. jeudi	23. jeudi	23. dimanche	23. dimanche	23. jeudi
24. lundi	24. vendredi	24. vendredi	24. lundi	24. lundi	24. vendredi
25. mardi	25. samedi	25. samedi	25. mardi	25. mardi	25. samedi
26. mercredi	26. dimanche	26. dimanche	26. mercredi	26. mercredi	26. dimanche
27. jeudi	27. lundi	27. lundi	27. jeudi	27. jeudi	27. lundi
28. vendredi	28. mardi	28. mardi	28. samedi	28. samedi	28. mardi
29. samedi	29. mercredi	29. mercredi	29. dimanche	29. dimanche	29. mercredi
30. dimanche	30. jeudi	30. jeudi	30. lundi	30. lundi	30. jeudi
31. lundi		31. jeudi		31. mardi	

Attention: suppression de la collecte des ordures ménagères le samedi 1^{er} janvier 2011

Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1. vendredi	1. lundi	1. jeudi	1. samedi	1. mardi	1. vendredi
2. samedi	2. mardi	2. vendredi	2. dimanche	2. mercredi	2. samedi
3. dimanche	3. mercredi	3. samedi	3. lundi	3. jeudi	3. dimanche
4. lundi	4. jeudi	4. dimanche	4. mardi	4. vendredi	4. lundi
5. mardi	5. vendredi	5. lundi	5. mercredi	5. dimanche	5. mardi
6. mercredi	6. samedi	6. mardi	6. jeudi	6. dimanche	6. mercredi
7. jeudi	7. dimanche	7. mercredi	7. vendredi	7. lundi	7. jeudi
8. vendredi	8. lundi	8. jeudi	8. samedi	8. mardi	8. vendredi
9. samedi	9. mardi	9. vendredi	9. dimanche	9. mercredi	9. samedi
10. dimanche	10. mercredi	10. samedi	10. lundi	10. jeudi	10. dimanche
11. lundi	11. jeudi	11. dimanche	11. mardi	11. vendredi	11. lundi
12. mardi	12. vendredi	12. lundi	12. mercredi	12. dimanche	12. mardi
13. mercredi	13. samedi	13. mardi	13. jeudi	13. dimanche	13. mercredi
14. jeudi	14. dimanche	14. mercredi	14. vendredi	14. lundi	14. jeudi
15. vendredi	15. lundi	15. jeudi	15. samedi	15. mardi	15. vendredi
16. samedi	16. mardi	16. vendredi	16. dimanche	16. mercredi	16. samedi
17. dimanche	17. mercredi	17. samedi	17. lundi	17. jeudi	17. dimanche
18. lundi	18. jeudi	18. dimanche	18. mardi	18. vendredi	18. lundi
19. mardi	19. vendredi	19. lundi	19. mercredi	19. dimanche	19. mardi
20. mercredi	20. samedi	20. mardi	20. jeudi	20. dimanche	20. mercredi
21. jeudi	21. dimanche	21. mercredi	21. vendredi	21. lundi	21. jeudi
22. vendredi	22. lundi	22. jeudi	22. samedi	22. mardi	22. vendredi
23. samedi	23. mardi	23. vendredi	23. dimanche	23. mercredi	23. samedi
24. dimanche	24. mercredi	24. samedi	24. lundi	24. jeudi	24. dimanche
25. lundi	25. jeudi	25. dimanche	25. mardi	25. vendredi	25. lundi
26. mardi	26. vendredi	26. lundi	26. mercredi	26. dimanche	26. mardi
27. mercredi	27. samedi	27. mardi	27. jeudi	27. dimanche	27. mercredi
28. jeudi	28. dimanche	28. mercredi	28. vendredi	28. lundi	28. jeudi
29. vendredi	29. lundi	29. jeudi	29. samedi	29. mardi	29. vendredi
30. samedi	30. mardi	30. vendredi	30. dimanche	30. mercredi	30. samedi
31. dimanche	31. mercredi		31. lundi		31. dimanche

Sortir des déchets la veille avant 20h

Jours en jaune :

déchets à recycler

1. La collecte des déchets ménagers et assimilés en porte à porte

Le service de collecte des déchets des ménages est effectué en porte à porte et en quasi-totalité au moyen de bacs individuels 120 litres pour les 2 flux de déchets ménagers. Par extension du service, les déchets des commerces assimilables aux ordures ménagères sont également collectés sous condition de l'acquittement d'une redevance spéciale. Une estimation de ces tonnages est effectuée au paragraphe II. « Elimination des déchets des professionnels, administrations et associations ».

1.1. Les différents flux générés par les ménages

A travers ce service sont collectées :

- les ordures ménagères résiduelles :	30 614.56 tonnes	soit	279.96 kg/hab./an
- les emballages ménagers recyclables :	5 713.52 tonnes	soit	52.25 kg/hab./an

Population référence : 109 352 habitants	36 328.08 tonnes	soit	332.21 kg/hab./an
--	-------------------------	-------------	--------------------------

La réalisation de ces collectes implique que **689 536 km** soient parcourus sur le territoire, soit un taux de collecte de **52.68 kg/km** :

- pour les ordures ménagères résiduelles :	496 105 km ⁽¹⁾	soit	un taux de collecte de	61.71 kg/km
- pour les emballages ménagers recyclables:	193 431 km ⁽¹⁾	soit	un taux de collecte de	29.54 kg/km

Ces tonnages, ramassés en porte à porte, sont acheminés, pour les ordures ménagères résiduelles (*O.M.R.*), au centre de transfert de Médis, avant d'être transférés pour partie à l'UIOM d'Echillais et pour une autre partie sur l'Installation de Stockage des déchets Non Dangereux (*ISDND*) de Clérac et, pour les emballages ménagers recyclables (*E.M.R.*), sur un quai de transfert avant d'être transportés au Centre de Tri de Clérac.

⁽¹⁾ *Données communiquées par la société COVED – titulaire du contrat de collecte.*

1.2 Les déchets verts collectés en porte à porte

Les déchets verts sont collectés en porte à porte, avec une fréquence variant de tous les 15 jours à toutes les semaines selon la densité de population et les périodes de l'année. Les usagers qui ne bénéficient pas de la collecte en porte à porte peuvent néanmoins venir déposer leurs déchets de jardin dans les déchetteries communautaires.

COMMUNES	Population INSEE
EGUILLE s/SEUDRE (L')	904
ETAULES	2 282
MATHES (LES)	1 719
MEDIS	2 698
MESCHERS s/GIRONDE	2 747
MORNAC s/SEUDRE	827
MORTAGNE s/GIRONDE	1 027
ROYAN	18 259
ST-AUGUSTIN	1 219
ST-GEORGES-DE-DIDONNE	5 055
ST-PALAIS s/MER	3 926
ST-SULPICE-DE-ROYAN	2 746
SAUJON	6 636
SEMUSSAC	1 998
TALMONT s/GIRONDE	81
TREMBLADE (LA)	4 522
VAUX s/MER	3 835
TOTAL HABITANTS	60 481

Ce service complémentaire est réalisé sur 17 communes de l'Agglomération Royan Atlantique totalisant une population INSEE de 60 481 habitants en 2011.

Créée en 2004, la plate-forme de broyage des déchets végétaux de Grézac, gérée par le Syndicat Intercommunautaire du Littoral, compétent en matière de traitement et de valorisation des déchets, réceptionne tous les déchets verts collectés en porte à porte.

En 2010, le tonnage collecté en porte à porte avait représenté 4 896.23 tonnes, soit une diminution de 7% par rapport au tonnage 2009 (5 290,20 tonnes).

Au cours de l'année 2011, le tonnage collecté a encore diminué considérablement avec 4 008.20 tonnes, soit une diminution de 18% par rapport à l'année 2011 (888.03 tonnes).

Ces déchets de végétaux doivent être présentés à la collecte en fagots bien ficelés ou en sacs papier (*fournis par les usagers eux-mêmes*).

Le collecteur réalise pour ce service 98 311 km à l'année, ce qui traduit un taux de charge moyen 40.77 kg/km.

1.3. La normalisation de la collecte

La collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages ménagers recyclables des particuliers est effectuée en porte à porte sur les 31 communes de la CARA au moyen de bacs individuels ou collectifs, à couvercle vert ou à couvercle jaune, allant du 120 litres au 660 litres. Les règles de dotation mises en place prennent en compte à la fois le nombre de personnes composant le foyer et la fréquence de collecte de la commune concernée.

L'équipement des ménages est principalement effectué avec les modèles en 120 litres (81.55% des bacs en place).

Le volume installé est de 7 766 940 litres pour les O.M.R et de 6 661 780 litres pour les E.M.R.

EQUIPEMENT EN BAC O.M. ET E.M. DES MENAGES EN 2011

Modèles de bacs	OMR		EMR		TOTAL		
	Volume en litre	Nombre	Volume en litre	Nombre	Volume en litre	Nombre	Part en %
120 litres	5 907 960	49 233	5 858 400	48 820	11 766 360	98 053	81.55%
240 litres	948 000	3 950	289 920	1 208	1 237 920	5 158	8.58%
340 litres	267 240	786	340	1	267 580	787	1.85%
360 litres	2 880	8	201 600	560	204 480	568	1.42%
660 litres	640 860	971	311 520	472	952 380	1 443	6.60%
TOTAL	7 766 940	54 948	6 661 780	51 061	14 428 720	106 009	100.00%

La gestion de ce parc est un poste de travail important avec, pour l'année écoulée, le remplacement (*O.M.R et E.M.R confondus*) de 428 bacs cassés et de 369 bacs volés, soit 797 interventions (*0.75% du parc*).

L'équipement de nouveaux foyers constitue aussi une part d'activité importante, avec la fourniture de 2 107 nouveaux bacs au cours de l'année 2011. A noter que ces nouvelles attributions reflètent l'évolution de la population (*habitants permanents et résidents secondaires*), cette dernière progressant régulièrement d'une année sur l'autre. Suite à l'instauration de la Redevance Spéciale, le retrait des bacs collectifs de 660 litres dans les communes a également accentué cette évolution.

Les conditions de présentation à la collecte sont essentielles au maintien de la propreté urbaine et de l'environnement quotidien. De plus, les bacs de petit modèle favorisent une meilleure ergonomie de travail aux agents en charge de la collecte et diminuent notablement la pénibilité des tâches.

En outre, la collecte du flux des E.M.R., en vrac dans les bacs, permet de bénéficier de coûts de tri moins onéreux. Il n'est en effet pas nécessaire de procéder à l'ouverture des sacs en amont des chaînes de tri et cela évite de générer autant de plastiques non recyclables.

Les bacs détériorés sont, quant à eux, repris par le fournisseur et servent à la fabrication de nouveaux containers.

1.4. La répartition des tonnages sur l'année

La répartition annuelle de la collecte de ces déchets est très fluctuante et suit l'évolution du déroulement de la saison touristique. Cette répartition peut être regardée en comparant trois périodes : pleine saison, ailes de saison et basse saison^(*).

A noter que les mois de juillet et août totalisent à eux seuls près de 30% du volume global. Ainsi, le tonnage moyen mensuel collecté pour les 2 flux de déchets ménagers passe de 2 355 tonnes/mois en basse saison à 5 107 tonnes/mois en pleine saison.

L'observation des résultats met aussi en évidence une variation du geste de tri en fonction de la période de l'année. Plus la saison touristique s'intensifie, moins le taux de captage des Emballages Ménagers Recyclables est important. On peut supposer qu'à ce niveau, est mesuré l'impact des usagers temporaires (*résidences secondaires, hôtellerie de plein air, meublés de tourisme...*).

PERIODES ⁽²⁾	OMR ⁽³⁾	EMR ⁽³⁾	TOTAL	Taux captage
Basse saison (J F M O N D)	11 545.12	2 586.86	14 131.98	22.41%
Ailes de saison (A M J S)	10 021.62	1 960.20	11 981.82	19.56%
Pleine saison (J A)	9 047.82	1 166.46	10 214.28	12.89%
TOTAL	30 614.56	5 713.52	36 328.08	18.66%

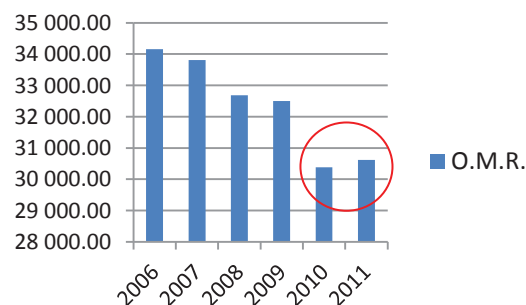
⁽²⁾ Réf. à Charente-Maritime Tourisme pour le découpage de la saison touristique.

⁽³⁾ O.M.R. : Ordures Ménagères Résiduelles – E.M.R. : Emballages Ménagers Recyclables

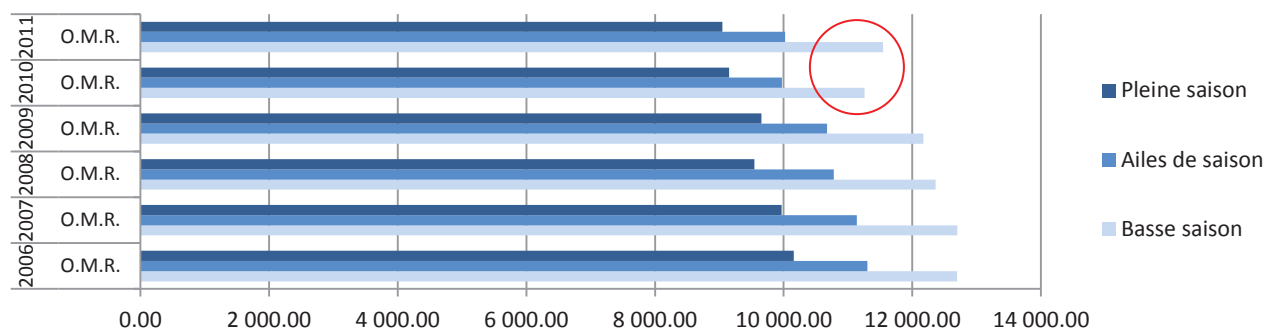
1.5. Les évolutions de tonnages de 2006 à 2011

Evolution du flux O.M.R. : contrairement à la baisse régulière du tonnage d'Ordures Ménagères Résiduelles constaté depuis 2006, l'année 2011 voit repartir à la hausse le poids collecté de 232,27 tonnes, soit une augmentation par rapport à 2010 de +0.76%. Cette progression est principalement marquée en basse saison et concerne donc au premier chef, la population permanente du territoire de l'A.R.A.

Evolution du tonnage annuel

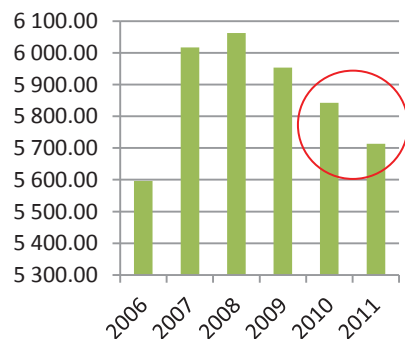


Evolution du tonnage d'O.M.R. collecté en fonction des périodes touristiques

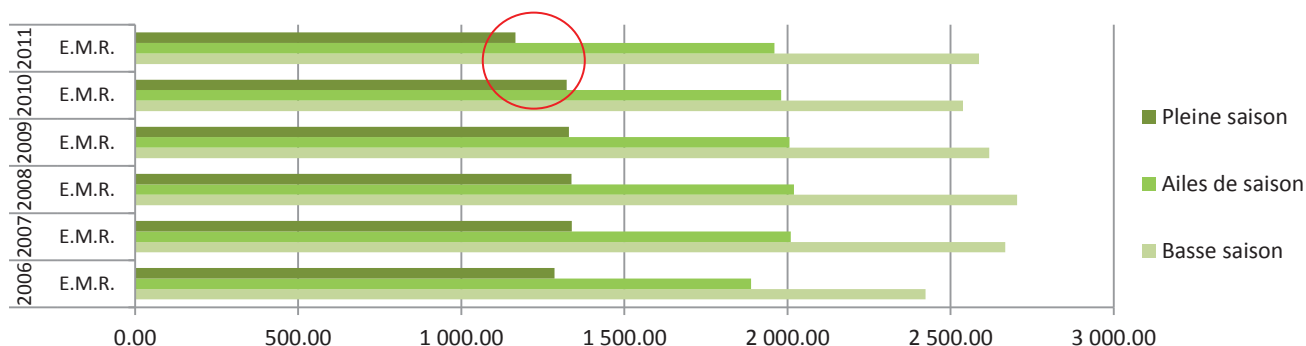


Evolution du flux E.M.R. : le flux des Emballages Ménagers Recyclables poursuit sa baisse amorcée depuis 2009, et ce, malgré l'augmentation du tonnage d'O.M.R. Le tonnage d'E.M.R. baisse encore de -2.20%, soit en valeur -128.76 tonnes. Cette régression est d'autant plus marquée en pleine saison touristique, qu'elle s'inverse en basse saison.

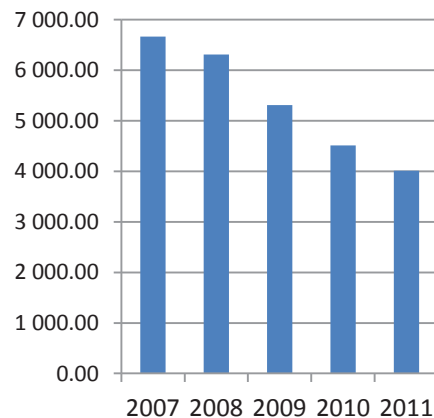
Evolution du tonnage annuel



Evolution du tonnage d'E.M.R. collecté en fonction des périodes touristiques



Evolution du flux déchets verts :



On constate une diminution significative et constante des déchets verts collectés en porte à porte depuis l'année 2008. Ce tonnage a diminué sur la période de 40%, passant de 6 665 tonnes en 2007 à 4 800 tonnes en 2011.

Si l'on considère, sur la même période, la population INSEE des 17 communes concernées, la progression est de 11%, soit 6 478 habitants supplémentaires.

Il est probable que ce type de déchet est de plus en plus déposé directement en déchèteries.

2. Le ramassage du verre en colonnes d'apport volontaire

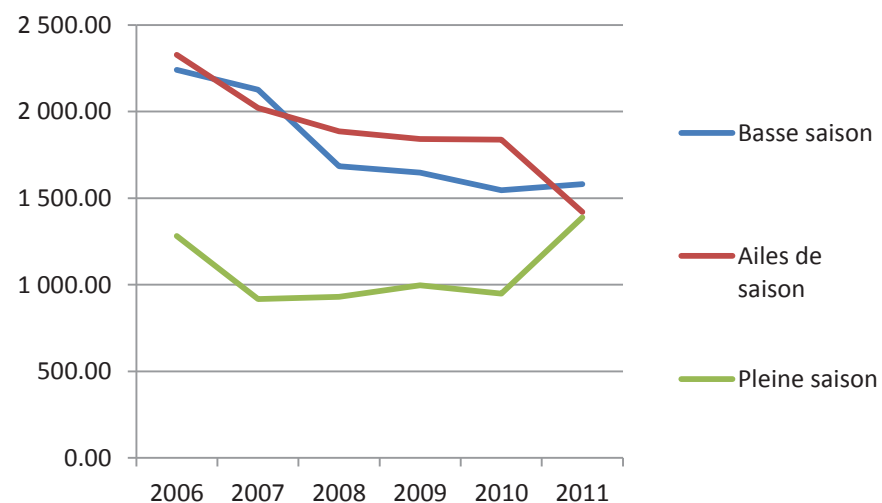
Pour la première année depuis 2006, le tonnage de verre collecté a légèrement augmenté (+1% soit 55.58 tonnes). Cette hausse s'est produite quasi exclusivement en pleine saison avec une hausse de 46% par rapport à 2010 (+ 439.08 tonnes). Il est probable que les clientèles touristiques contribuent à ce résultat. Le territoire de l'Agglomération Royan Atlantique est équipé de 551 colonnes d'apport volontaire sur l'ensemble de son territoire dont 154 sont installées à proximité ou à l'intérieur des terrains de camping. Le niveau d'équipement global est de 1 colonne pour 134 habitants.

La production de verre (4 389.14 tonnes) ramenée à la population globale du territoire (109 352 personnes) est de 40.14 kg/hab/an. La réalisation de cette collecte implique le parcours de 49 408 Km, soit un taux de charge de 8.90 kg/km effectué.

Les bornes installées dans les communes (397 u) sont vidées en moyenne 1.29 fois/mois. Ce chiffre tombe à 1.04 fois par mois en basse saison pour ensuite atteindre 1.87 fois par mois en période estivale.

La collecte du verre représente globalement 6 156 relevages pour un poids moyen enlevé de 713 kg (densité du verre à 0.250 kg/m^3 – remplissage maximum théorique à 750 kg/relevage pour des colonnes en 3m^3). Ce ratio passe de 640/650 kg en basse et moyenne saison, remplissage à 86.7%, à 930 kg/relevage en pleine saison. Ce dernier chiffre traduit les débordements liés à la forte augmentation du tonnage estival : 119 réclamations effectuées auprès du collecteur, soit 2% du nombre des interventions.

Evolution par période des tonnages collectés de 2006 à 2011



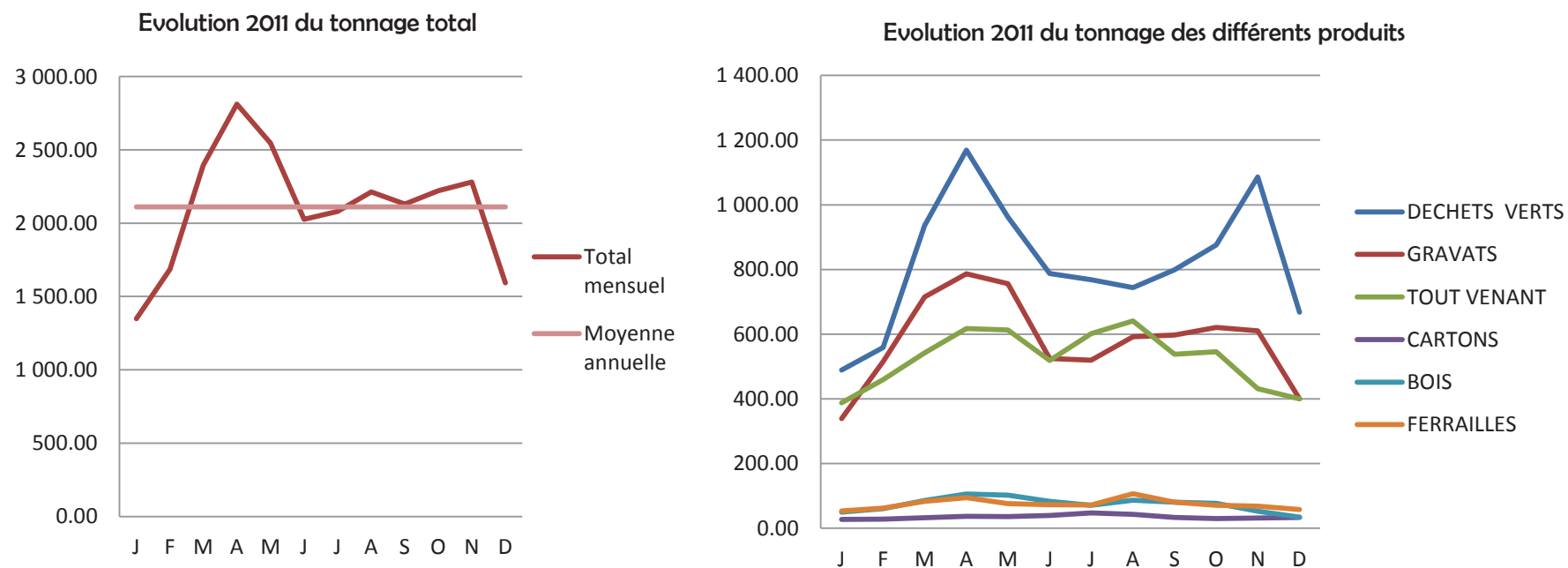
Les 154 colonnes installées à l'intérieur ou à proximité des campings ne sont pas équipées du logiciel SYREN de BH Environnement et sont donc collectées sur demande du camping.

Au cours de l'année 2011, 138 enlèvements ont été effectués, dont 121 sont à totaliser sur 4 mois entre juin et septembre.

3. L'apport volontaire en déchèteries

Au cours de l'année 2011, les 6 déchèteries des particuliers (*voir en annexe*) ont réceptionné 25 332.38 tonnes de déchets dans les bennes à quai (*représentant 2 636 rotations*) et 700.59 tonnes d'autres produits (*D3E, huiles minérales et végétales, batteries, piles et lampes*), ce qui représente un tonnage total de 26 032.97 tonnes.

Mensuellement, c'est 2 111.03 tonnes en moyenne qui sont évacuées en bennes avec d'importantes fluctuations saisonnières, plus liées à la saisonnalité de production de certains déchets qu'à l'évolution de la population touristique.



Si l'on ramène cette production globale de déchets (26 032.5 tonnes) à la population résidente (73 963 h) du territoire, on peut considérer que chaque habitant dépose en déchetterie 351.96 kg/an de produits divers.

3.1 Le tonnage en bennes (voir détail en annexe n°1)

Les seules bennes mises à disposition des usagers à quai ont capté 25 332.38 tonnes. Plus de 91% de ce tonnage est composé de 3 natures de produits à savoir : les déchets verts pour 9 844.42 tonnes, le tout-venant pour 6 297.20 tonnes et les gravats pour 6 978.00 tonnes.

Les autres produits, nettement moins importants, sont les cartons pour 420.96 tonnes, le bois pour 892.10 tonnes et la ferraille pour 899.70 tonnes.

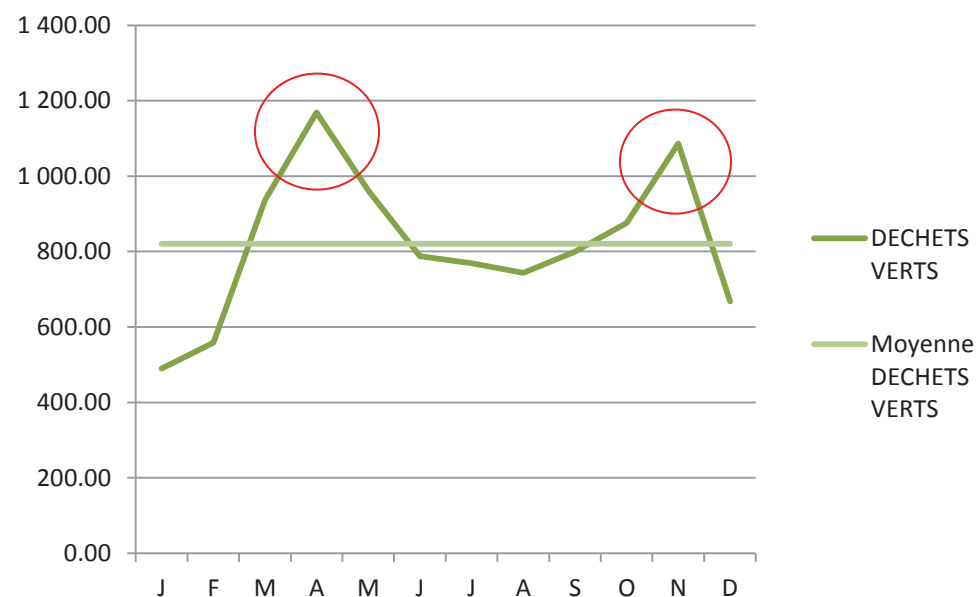
Les déchets verts représentent à eux seuls 38.86% de ce total avec 9 844.42 tonnes et 2 636 rotations de bennes⁽¹⁾, soit une production de 133.10 kg/hab/an.

La courbe d'évolution des tonnages mensuels de déchets verts collectés fait nettement apparaître les deux pics saisonniers de production :

- la période de printemps avec l'arrivée des tontes de pelouse,
- la période d'automne avec l'augmentation des tailles de haies.

Les poids moyens des bennes passent de 4.77 tonnes en avril/mai à 3.33 tonnes en octobre/novembre.

A noter qu'à l'année, le poids moyen annuel estimé des bennes est de l'ordre 3.73 tonnes pour les 2 636 rotations.



⁽¹⁾ Pour estimer le poids des déchets verts des bennes des déchetteries des particuliers, qui ne sont pas pesées lors des rotations, on peut se référer aux résultats obtenus à la déchèterie artisanale de St-Sulpice-de-Royan. Le tonnage a été calculé à partir des poids mensuels des bennes, corrélé ensuite au nombre de rotations de chaque déchèterie des particuliers.

3.2 Les autres tonnages.

En complément des dépôts dans les bennes, les usagers apportent aussi près de 701 tonnes d'autres produits orientés vers des filières spécifiques. Ces produits sont :

-	Les Déchets d'Equipeement Electrique Electronique (D3E)	634.60 tonnes
-	Les batteries usagées	37.42 tonnes
-	Les piles	6.90 tonnes
-	Les huiles minérales	17.67 tonnes
-	Les huiles végétales	3.38 tonnes
-	Les lampes et néons	0.62 tonnes

La quasi-totalité de ces autres apports sont représentés par les D3E. Le détail de ces apports par commune et par type de matériel est le suivant :

DECHETERIE	GEM ⁽¹⁾ hors froid	GEM ⁽¹⁾ froid	ECRANS	PAM ⁽²⁾	TONNES
Royan	39.09	31.01	81.67	90.19	241.96
La Tremblade	24.39	20.37	29.49	37.73	111.97
Chaillevette	20.79	18.84	26.63	34.23	100.50
Saujon	16.04	13.30	22.34	30.83	82.51
Arces-sur-Gironde	13.10	9.75	14.52	20.66	58.03
Grézac	9.11	6.58	10.92	13.03	39.64
TOTAL 2011	122.52	99.85	185.57	226.66	634.60
Total rappel 2010	130.36	101.06	166.12	225.66	623.21

(1) GEM: Gros électro-ménager

(2) PAM: Petits appareils ménagers

On peut noter la légère augmentation des tonnages collectés en 2011 par rapport à l'année précédente (+2%), principalement dans les 2 catégories de « Gros Electro-ménager ».

3.3 La fréquentation des déchèteries.

Au cours de l'année 2011, les six déchetteries des particuliers de l'A.R.A ont reçu près de 455 000 visiteurs. L'unité de Royan est de loin la plus fréquentée (38% du total) avec environ 172 900 passages.

Fréquentation des usagers sur les déchèteries en 2011

Déchetteries	Nombre de visiteurs	En %
ARCES	37 548	8.25%
CHAILLEVETTE	83 194	18.29%
GREZAC	20 352	4.47%
LA TREMBLADE	79 085	17.38%
ROYAN	172 893	38.00%
SAUJON	61 904	13.61%
Total service	454 976	100.00%

Part des tonnages collectés



Si l'on corrèle ce chiffre global de fréquentation des déchèteries à la population de l'A.R.A, le taux d'utilisation des installations est de 6.15 passages/hab/an. De même, si l'on ramène le tonnage capté au nombre de visites, on peut déterminer un poids moyen de 55.68 kg/apport.

4. Le recyclage, le traitement et la valorisation des déchets collectés

4.1. Les ordures ménagères résiduelles

Le Syndicat Intercommunautaire du Littoral, dont le siège est à Rochefort-sur-Mer, regroupe plusieurs établissements publics de coopération intercommunale membres, à savoir, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, la Communauté d'Agglomération du Pays Rochefortais, la Communauté de Communes du Sud Charente, et, depuis le 31 août 2011, la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, la Communauté de Communes du Bassin Seudre et Arnoult et la Communauté de Communes du Canton de Gémovac et de la Saintonge viticole. Le SIL exerce notamment, en lieu et place de ces EPCI, la compétence liée au traitement et à la valorisation des déchets ménagers et assimilés après tri sélectif, dans le cadre des dispositions des articles L 541-1 et suivants du Code de l'Environnement.

Une fois acheminées au centre de transfert situé sur la commune de Médis, une partie des ordures ménagères, soit 25 000 tonnes environ, sont évacuées vers le ISDND (*Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux*) de Clérac, où elles sont enfouies dans des alvéoles conçues conformément aux exigences de la loi du 19 juillet 1976 sur les installations classées au titre de la protection de l'environnement. Les 6 000 tonnes restantes sont apportées à l'Unité de Valorisation Energétique située à Echillais, où elles sont traitées par valorisation énergétique. Ceci pour compenser une baisse de tonnage entrant et éviter ainsi une combustion incomplète qui pourrait engendrer un rejet non conforme aux normes en vigueur.

Pour l'année 2011 les chiffres exacts sont les suivants :

- 6 029.00 tonnes à l'Unité de Valorisation Energétique d'Echillais
- 24 585.56 tonnes au Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux de Clérac.

4.2. Les emballages ménagers recyclables

La collecte sélective des déchets ménagers isole un gisement de 5 713.52 tonnes, à expédier vers la chaîne de tri de Clérac, afin d'individualiser différents flux de matières valorisables. Ce tonnage collecté auprès de ménages de l'A.R.A est légèrement complété par un flux d'E.M.R. de 202.02 tonnes collecté dans les campings de juin à septembre. Le tonnage total à trier est donc de 5 915.54 tonnes.

MATERIAU/MOIS	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	TONNAGE	Part en %
Acier	17.42	16.00	0.00	15.00	38.08	18.00	16.04	20.20	45.72	0.00	0.00	20.76	207.22	3.59%
Aluminium	0.00	0.00	4.84	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	12.06	0.00	0.00	16.90	0.29%
EMR	77.30	25.02	101.28	66.26	102.62	76.74	76.16	100.72	148.98	75.00	102.24	124.80	1 077.12	18.68%
GDM	50.04	24.80	25.02	25.00	49.72	49.14	22.76	23.54	0.00	0.00	49.46	73.60	393.08	6.82%
JRM	169.26	170.34	195.36	219.12	320.76	195.46	220.40	235.92	247.24	170.58	144.84	98.56	2 387.84	41.40%
Tétra	0.00	0.00	12.92	0.00	0.00	14.46	0.00	18.34	23.92	0.00	0.00	0.00	69.64	1.21%
PEHD	17.34	14.64	0.00	21.78	19.94	15.24	15.56	22.06	15.32	0.00	20.46	0.00	162.34	2.81%
PET Clair	17.46	19.28	14.46	19.56	30.82	31.58	38.92	55.84	37.46	56.10	4.00	38.04	363.52	6.30%
PET Foncé	14.08	0.00	0.00	11.12	10.48	0.00	12.38	19.12	0.00	18.32	0.00	0.00	85.50	1.48%
TOTAL VALORISE	362.90	270.08	353.88	377.84	572.42	400.62	402.22	495.74	518.64	332.06	321.00	355.76	4 763.16	82.59%
REFUS DE TRI	72.06	65.71	59.37	52.51	78.17	68.39	83.47	219.24	132.38	46.34	55.00	71.44	1 004.09	17.41%
TOTAL TRIE	434.96	335.79	413.25	430.35	650.59	469.01	485.69	714.98	651.02	378.40	376.00	427.20	5 767.25	100.00%

Le tonnage de déchets trié et expédié vers les filières de valorisation atteint 5 767.25 tonnes (*stock en Centre de Tri au 31/12/2011 de 148.29T*). Ces tonnes triées présentent un taux de refus un peu élevé de 17.41 % avec 1 004.09 tonnes.

Si l'on globalise les résultats par famille de produits, les cartonnettes – papiers – journaux revues magazines atteignent 66.90% du total, les différents plastiques totalisent 10.60%. Cet ensemble représente 94% de la valorisation matière générée par le flux d'emballages ménagers recyclables.

Si l'on reprend les résultats du tri depuis le démarrage du dernier contrat Eco-Emballages en 2006 (*source rapport annuel 2010*), on observe globalement une situation assez stable. Néanmoins, par rapport à l'année précédente, le ratio du taux de refus a augmenté de 3 points, alors que le tonnage trié a, quant à lui, diminué.

ANNEES	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Tonnage trié	5 596.84	6 016.64	6 062.37	5 953.74	5 842.28	5 767.25
<i>Refus de tri</i>	<i>956.65</i>	<i>977.24</i>	<i>1 046.49</i>	<i>1 058.77</i>	<i>847.51</i>	<i>1 004.09</i>
Taux de refus	17.09%	16.24%	17.26%	17.78%	14.51%	17.41%

5. Récapitulatif des collectes pour les ménages (*voir tableau en annexe n°2*)

Si l'on globalise la production de déchets ménagers pour l'année 2011, on constate que dans le territoire de l'Agglomération Royan Atlantique, le tonnage collecté, tous systèmes confondus, atteint 66 858.25 tonnes, ce qui représente une production de 611.40 kg/hab./an (*base population avec incidence activité touristique : 108 930 personnes*).

Les collectes en porte à porte représentent 333.20 kg/hab./an, le verre en apport volontaire 40.14 kg/hab./an et les déchèteries, tous moyens de collecte confondus, totalisent 238.07 kg/hab./an.

Si l'on observe le détail de la production par type de déchets, on peut retenir que la deuxième catégorie la plus produite, après l'ordure ménagère résiduelle avec ses 244.30 kg/hab./an, est le déchet vert avec 126.68 kg/hab./an (*90.03 kg/hab./an en déchèteries et 36.65 kg/hab./an en porte à porte*).

II. L'élimination des déchets des professionnels, administrations et associations

1. La collecte des déchets assimilés aux déchets ménagers soumis à Redevance Spéciale

La législation laisse aux collectivités la possibilité de procéder à l'élimination de certains déchets d'origine non domestique (*article 12-loi du 15 juillet 1975*), ce sont les déchets « assimilés » aux déchets ménagers. Les déchets assimilés sont les déchets courants des petits commerces, des artisans, des services, présentés sur le trottoir dans les mêmes récipients que les ordures ménagères, et qu'il est bien souvent impossible de distinguer, lors de la collecte, des déchets ménagers (*Circulaire du 28 avril 1998*). Ces déchets sont collectés sur les 31 communes en porte-à-porte dans les mêmes conditions que les ordures ménagères.

Afin de prendre en compte ces déchets non ménagers, la collectivité, après avoir adopté le principe de l'institution de la redevance spéciale, a approuvé, par délibération du 11 décembre 2008, le règlement relatif à la redevance spéciale.

En 2011, le tarif approuvé par le Conseil Communautaire a été fixé à 0,0213 €/litre. Au 31 décembre 2011, 1 424 conventions de redevance spéciale étaient signées. Les recettes se sont élevées à 1 446 944 € pour l'année 2011.

REDEVANCE SPECIALE	Cartons bruns	(*) Estimation OM en RS	TOTAL TONNES
JANVIER	19.80	200.87	220.67
FÉVRIER	22.74	230.70	253.44
MARS	31.60	320.58	352.18
AVRIL	32.22	326.87	359.09
MAI	30.98	314.29	345.27
JUIN	44.92	455.71	500.63
JUILLET	46.78	474.58	521.36
AOÛT	56.24	570.55	626.79
SEPTEMBRE	34.64	351.42	386.06
OCTOBRE	20.34	206.35	226.69
NOVEMBRE	21.26	215.68	236.94
DÉCEMBRE	22.92	232.52	255.44
TOTAL	384.44	3 900.14	4 284.58

L'estimation du tonnage d'ordures ménagères peut être faite à partir de la répartition du volume de bacs attribués.

Les professionnels représentent 12,74% du volume global attribué soit, au regard du tonnage de déchets ménagers collectés de 30 614.56 tonnes, une production de 3 900.14 tonnes.

En complément, la collecte des cartons bruns est assurée par une entreprise d'insertion. Cette collecte, gratuite pour les professionnels, a permis de collecter 384.44 tonnes de cartons bruns valorisables. Au total, les 1 424 adhérents à la RS ont généré 4 284.58 tonnes de déchets, soit 3.01 tonnes par adhérent.

2. La collecte des établissements de l'hôtellerie de plein air

Les établissements de l'hôtellerie de plein air sont collectés dans les mêmes conditions et à la même fréquence que les ordures ménagères hors saison. Par contre, collectés tous les jours du 15 juin au 15 septembre, ils font l'objet de tournées de collectes spécifiques à l'aide de véhicules pratiquant la pesée embarquée. Suite à la mise en place de la redevance spéciale, l'équité entre les différentes catégories de producteurs de déchets assimilés aux déchets ménagers, hors ménages, a été recherchée et, depuis l'année 2010, la collecte en pesée embarquée débute début avril pour s'achever fin novembre.

REDEVANCE HPA	O.M.R.	E.M.R.	TONNAGE
JANVIER	0.00	0.00	0.00
FÉVRIER	0.00	0.00	0.00
MARS	0.00	0.00	0.00
AVRIL	134.76	0.38	135.14
MAI	127.16	0.00	127.16
JUIN	242.32	19.48	261.80
JUILLET	668.94	70.88	739.82
AOÛT	936.19	95.48	1 031.67
SEPTEMBRE	226.87	15.28	242.15
OCTOBRE	72.41	0.00	72.41
NOVEMBRE	23.76	0.00	23.76
DÉCEMBRE	0.00	0.52	0.52
TOTAL	2 432.41	202.02	2 634.43

La redevance des 116 établissements de l'hôtellerie de plein air a généré en 2011 un total de recettes de 612 953.98 €.

En 2011, les 116 établissements d'hôtellerie de plein air ont produit 2 634.43 tonnes de déchets, dont 202.02 tonnes pour le flux d'emballages. Le taux de captage des EMR reste très faible au niveau des campings puisqu'il s'établit à 7.67%.

Les chiffres de fréquentation touristique de l'hôtellerie de plein air font état de 2 229 720 nuitées touristiques (source : *Bilan de saison 2011 – Charente-Maritime Tourisme*). Ce chiffre, converti en équivalent habitants à l'année, représente 6 109 personnes. Le ratio de production, en OMR, est donc de 398.17 kg/hab./an, et en EMR, de 33.07 kg/hab./an.

3. Les apports à la déchèterie artisanale

Les professionnels ont également à leur disposition une déchèterie artisanale située à St-Sulpice-de-Royan. Le dépôt des différents déchets y est payant. Au cours de l'année 2011, l'installation a reçu 7 442.90 tonnes, tous matériaux confondus.

DECHETS/MOIS	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	TONNAGE
DECHETS VERTS	117.3	132.88	157.47	104.84	124.51	118.36	124.96	84.00	119.12	137.22	179.78	159.76	1 560.20
GRAVATS	309.3	209.35	461.11	319.38	344.11	265.43	142.30	184.06	333.62	274.76	277.34	186.72	3 307.48
TOUT VENANT	133.62	174.41	166.68	129.08	138.21	163.16	115.18	98.01	179.34	134.00	165.44	172.88	1 770.01
CARTONS	30.12	36.36	50.72	50.28	53.78	60.30	73.94	84.24	50.74	34.68	37.66	35.94	598.76
BOIS	9.48	10.74	7.43	15.16	11.99	16.38	10.08	5.48	11.88	10.78	15.36	30.88	155.64
FERRAILLES	4.02	4.58	5.48	1.76	3.70	1.88	4.12	3.28	4.08	4.04	3.28	4.00	44.22
SOUS TOTAL	603.84	568.32	848.89	620.50	676.30	625.51	470.58	459.07	698.78	595.48	678.86	590.18	7 436.31
HUILES MINERALES	0.57	0.00	0.00	0.29	0.00	0.00	0.00	0.19	0.00	0.00	0.00	0.00	1.05
HUILES VEGETALES	0.00	0.00	0.48	0.00	0.98	0.48	0.00	1.20	0.72	1.08	0.60	0.00	5.54
SOUS TOTAL	0.57	0.00	0.48	0.29	0.98	0.48	0.00	1.39	0.72	1.08	0.60	0.00	6.59
TOTAL	604.41	568.32	849.37	620.79	677.28	625.99	470.58	460.46	699.50	596.56	679.46	590.18	7442.90

Afin de tenir compte des nouveaux marchés conclus en 2010, les tarifs applicables au 1er janvier 2011 ont été révisés :

- bois 88 € / tonne
- cartons 87 € / tonne
- déchets verts 76 € / tonne
- ferrailles 55 € / tonne
- gravats 29 € / tonne
- déchets non valorisables 146 € / tonne (*nota : les huiles végétales et minérales ainsi que le verre sont acceptées gratuitement*)

Les recettes liées à la fréquentation de la déchèterie artisanale se sont élevées en 2011 à 465 564.84 €.

4. Récapitulatif des collectes pour les professionnels

Les professionnels, administrations et associations ont produit au cours de l'année 2001 un tonnage total estimé à près de 14 000 tonnes de déchets divers.

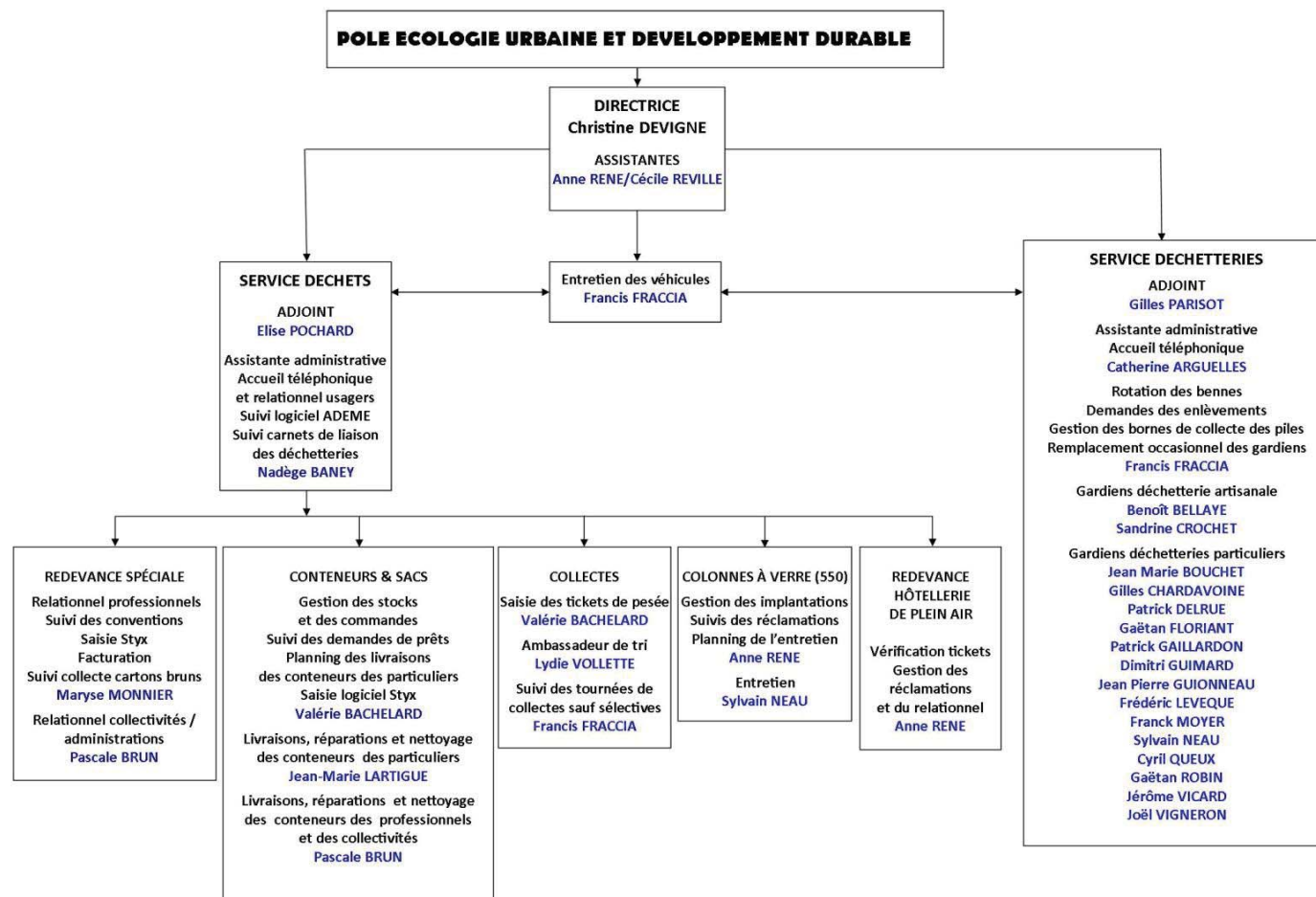
Collecte RS porte à porte	
Cartons bruns	384.44
OMR estimées	3 900.14
Sous-total	4 284.58
Collecte campings	
OMR	2 432.41
EMR	202.02
Sous-total	2 634.43
Déchèterie artisanale	
Produits hors cartons de RS	7 058.46
Total tonnage	13 977.47

Le service le plus utilisé est celui de la déchèterie artisanale avec un tonnage total de 7058.46 tonnes. Les produits les plus collectés sont les déchets verts et le tout-venant, après les gravats.

La part collectée pour les professionnels représente 17.29% du tonnage total collecté, tous usagers confondus, qui lui, s'élève à 80 835.72 tonnes.

Chapitre III : MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES

I. Moyens humains



II. Moyens techniques

Pour assurer le service public d'élimination des déchets ménagers, la collectivité dispose:

- d'un parc roulant de 7 véhicules, dont 4 utilitaires
- de différents bâtiments :
 - 1 atelier dans un centre technique ainsi que 2 locaux en location à Saint-Sulpice-de-Royan pour le parc de conteneurs
 - un quai de transfert de la collecte sélective à Médis
 - un centre de transfert des ordures ménagères résiduelles à Médis
 - six déchèteries réservées aux particuliers à Arces-sur-Gironde, Chaillevette, Grézac, Royan, Saujon et La Tremblade
 - une déchèterie artisanale réservée aux professionnels et aux services techniques des communes à Saint-Sulpice-de-Royan
 - une aire de stockage du verre à La Tremblade
 - une plateforme de broyage de déchets verts à Grézac
 - de bureaux du service au siège administratif de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique à Royan
- d'outils et de matériel techniques (mécanique, informatique, espaces verts, etc...)

Chapitre IV : INDICATEURS FINANCIERS

I. Section de fonctionnement COMPTE ADMINISTRATIF 2011 - Budget annexe "DECHETS"

DEPENSES	PREVU	REALISE	RECETTES	PREVU	REALISE
Collecte en porte à porte des O.M.	5 859 750.00	5 369 340.83	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	12 666 000.00	13 242 452.00
Frais exploitation déchetterie artisanale	276 050.00	246 440.77	Redevances dont:	1 900 000.00	2 525 462.88
Frais exploitation déchetteries particuliers	1 246 300.00	1 262 278.36	Déchetterie artisanale	300 000.00	465 564.84
Traitement des OM	7 631 500.00	6 365 757.89	Redevance spéciale	1 000 000.00	1 079 951.31
dont participation au S.I.L.	5 000 000.00	3 861 216.66	Hôtellerie de plein air	400 000.00	612 953.98
Dépenses administratives du service	190 210.00	94 343.90	Redevance spéciale des administrations	200 000.00	366 992.75
Dépenses de personnel	1 041 200.00	937 176.38	Subvention du Département	2 000.24	2 351.54
Charges financières (dont intérêts de la dette)	18 370.00	12 633.08	Subventions Eco Emballages	1 040 000.00	1 594 566.64
Dépenses imprévues	712 626.64	0.00	Reprise des matériaux		143 167.76
			Autres produits divers	31 800.00	29 120.51
			Produits exceptionnels		554 314.54
TOTAL DES DEPENSES REELLES	16 976 006.64	14 287 971.21	TOTAL DES RECETTES REELLES	15 639 800.24	18 091 435.87
Amortissement des immobilisations	135 535.00	134 772.80			
Virement à la section d'investissement	2 959 465.00				
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	3 095 000.00	134 772.80	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	0.00	0.00
TOTAL REEL + ORDRE	20 071 006.64	14 422 744.01	TOTAL REEL + ORDRE	15 639 800.24	18 091 435.87
			Résultat antérieur reporté	4 431 206.40	4 431 206.40
TOTAL GENERAL	20 071 006.64	14 422 744.01	TOTAL GENERAL	20 071 006.64	22 522 642.27

II. Section d'investissement COMPTE ADMINISTRATIF 2011 - Budget annexe "DECHETS"

DEPENSES	PREVU	REALISE	RECETTES	PREVU	REALISE
Remboursement de la dette en capital	42 000.00	39 648.91	Excédent de fonctionnement capitalisé	73 504.98	73 504.98
Déchetteries	2 167 696.59	227 745.58	FCTVA	400 000.00	24 019.25
Collectes	630 000.00	94 680.27	Emprunts	0.00	0.00
Traitement	541 243.24		Subventions	0.00	15 000.00
Matériels	49 192.42	37 958.28			
Dépenses imprévues	200 000.00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES	3 630 132.25	400 033.04	TOTAL DES RECETTES REELLES	473 504.98	112 524.23
			Amortissement	135 535.00	134 272.80
			Plus-value de cession		500.00
			Virement de la section de fonctionnement	2 959 465.00	
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	0.00	0.00	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	3 095 000.00	134 772.80
TOTAL REEL + ORDRE	3 630 132.25	400 033.04	TOTAL REEL + ORDRE	3 568 504.98	247 297.03
			Résultat antérieur reporté	61 627.27	61 627.27
TOTAL GENERAL	3 630 132.25	400 033.04	TOTAL GENERAL	3 630 132.25	308 924.30

III. Compte Administratif

SECTIONS	MOUVEMENTS BUDGETAIRES 2011			RESULTATS DE CLOTURE				SOLDE
	Recettes réalisées	Dépenses réalisées	Résultats de l'exercice	Résultats antérieurs	Résultats cumulés	Restes à réaliser		
	1	2	3=1-2	4	5=3+4	Dépenses (6)	Recettes (7)	8=5-6+7
Investissement	247 297.03	400 033.04	-152 736.01	61 627.27	-91 108.74	581 358.22	0.00	-672 466.96
Fonctionnement	18 091 435.87	14 422 744.01	3 668 691.86	4 431 206.40	8 099 898.26	-	-	8 099 898.26
TOTAUX	18 338 732.90	14 822 777.05	3 515 955.85	4 492 833.67	8 008 789.52	581 358.22	0.00	7 427 431.30

IV. Syndicat Intercommunautaire du Littoral : COMPTE ADMINISTRATIF 2011 (documents fournis par le SIL)

1. Section d'investissement

1.1. Les dépenses

La section d'investissement pour 2011 s'équilibrait à 3 932 957 €. Le montant des dépenses constatées s'élève à 876 429.81 €, soit un taux de réalisation de 24 % sur les dépenses réelles.

Ce faible taux de réalisation sur les investissements s'explique par une non réalisation des dépenses pour la construction de la nouvelle unité de traitement des déchets ménagers, dont le marché public est toujours en cours d'attribution fin 2011.

Postes dépenses	Dépenses investissement 2011		
	Budget	Réalisé	Taux réalisation
Matériel informatique	1 000.00 €	974.54 €	
Mobilier	750.00 €	588.00 €	
Nouvelle unité de valorisation des déchets ménagers :			
- assistance maîtrise d'œuvre	120 000.00 €		
- études	1 500 000.00 €		
- travaux	1 000 000.00 €		
Unité de compostage Royan	100 000.00 €		
Remboursement de la dette en capital :			
- UIOM Echillais	512 810.91 €	505 058.09 €	
- UIOM Ile d'Oléron	341 210.00 €	341 206.31 €	
Dépenses réelles	3 575 770.91 €	847 826.94 €	24 %
Dépenses imprévues	143 601.00 €		
Opérations d'ordre :			
- Amts subventions investissement UIOM Echillais	4 668.00 €	4 667.80 €	
- Amts subventions investissement UIOM Ile d'Oléron	17 500.00 €	6 824.27 €	
- Reprise d'amortissement 2010 sur nouvelle unité valorisation déchets	6 850.00 €	17 110.80 €	
TOTAL	3 748 389.91 €	876 429.81 €	
Déficit Investissement reporté	184 567.09 €		

1.2. Les recettes

Les recettes sont réalisées à hauteur de 1 334 428.46 €, soit un taux de réalisation de 14 % des recettes réelles.

Au vu de l'avancée de l'attribution du marché public pour la construction de la nouvelle unité de traitement des déchets ménagers, l'emprunt correspondant a été ajourné.

L'emprunt réalisé début 2011 de 260 000 € permet de couvrir les dépenses antérieures d'assistance à maîtrise d'ouvrage et les études du début de l'année 2012.

Postes recettes	Recettes investissement 2011		
	Budget	Réalisé	Taux réalisation
Emprunts nouveaux : - chargeur pneus UIOM Echillais - unité de compostage Royan - nouvelle unité de valorisation déchets	150 000.00 € 100 000.00 € 2 650 000.00 €	150 000.00 € 260 000.00 €	
Recettes réelles	2 900 000.00 €	410 000.00 €	14 %
Autofinancement : - amts UIOM Echillais - amts UIOM Ile d'Oléron	673 497.00 € 267 000.00 €	659 438.53 € 264 989.93 €	
Virement section fonctionnement : - financement mobilier et informatique - différentiel emprunt UIOM Oléron	750.00 € 91 710.00 €		
TOTAL	3 932 957 €	1 334 428.46 €	

Résultat 2011	+ 457 998.65 €
----------------------	-----------------------

1.3. Clôture de gestion

La section d'investissement se clôture par un excédent de + 457 998.65 €.

Ainsi cumulé au déficit du résultat antérieur fin 2010 de - 184 567.09 €, l'excédent d'investissement reporté fin 2011 est de + 273 431.56 €.

Cet excédent est dû à la contractualisation de l'emprunt en début d'année 2011 pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage réalisée sur les exercices antérieurs et les études projetées sur début 2012 de la nouvelle unité de valorisation des déchets ménagers.

2. Section de fonctionnement

2.1. Les dépenses

La section de fonctionnement s'équilibre au budget 2011 à 9 098 732.46 €. Les dépenses constatées au Compte Administratif 2011 sont de 8 711 868.08 €, soit un taux de réalisation de 97 % des dépenses réelles.

Postes dépenses	Dépenses de fonctionnement 2011		
	Budget	Réalisé	Taux réalisation
Prestation traitement déchets ménagers	6 468 550.00 €	6 364 568.55 €	98 %
Prestation déchets verts	801 400.00 €	747 778.53 €	93 %
UIOM Ile d'Oléron	7 000.00 €	-	
UIOM Echillais	301 373.00 €	270 166.61 €	90 %
Nouvelle unité de traitement	49 100.00 €	5 570.55 €	11 %
Fonctionnement général SIL	20 700.00 €	7 147.97 €	35 %
Sous total	7 648 123.00 €	7 395 232.21 €	
Régularisation cotisations 2010	98 410.46 €	98 410.46 €	100 %
Frais de personnel & Elus	107 700.00 €	94 282.56 €	87 %
Charges financières	19 050.00 €	-	
Remboursement des intérêts de la dette	191 492.00 €	199 514.39€	104 %
Dépenses réelles	8 064 775.46 €	7 787 439.62 €	97 %
Dépenses imprévues	1 000.00 €		
Opérations d'ordre :			
- Amortissements	940 497.00 €	924 428.46 €	
- financement mobilier et informatique	750.00 €	-	
- différentiel emprunt UIOM Oléron	91 710.00 €	-	
TOTAL	9 098 732.46 €	8 711 868.08 €	

2.2. Les recettes

Les recettes sont réalisées à hauteur de 8 673 557.74 €. Ainsi le taux de réalisation est de 96 % des recettes réelles de fonctionnement.

Postes recettes	Recettes de fonctionnement 2011		
	Budget	Réalisé	Taux réalisation
Prestation de traitement des déchets ménagers	680 000.00 €	830 410.49 €	122 %
Prestation déchets verts	38 000.00 €	25 715.36 €	68 %
Cotisations des collectivités 2011	8 123 894.00 €	7 602 112.00 €	94 %
Sous total	8 841 894.00 €	8 458 237.85 €	
Régularisation cotisations 2010	56 397.02 €	56 397.02 €	100 %
Atténuation charges de personnel		60.00 €	
Atténuation des intérêts de la dette	129 410.00 €	129 410.00 €	100 %
Recettes exceptionnelles		850 €	
Recettes réelles	9 027 701.02 €	8 644 954.87 €	96 %
Opérations d'ordre	29 018.00 €	28 602.87 €	
Résultat antérieur reporté (2010) (régularisation cotisations 2010)	42 013.44 €		
TOTAL	9 098 732.46 €	8 673 557.74 €	
Résultat 2011		- 38 310.34 €	

Chapitre V : POLITIQUE DE GESTION DES DECHETS EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Face à la dégradation des habitats et des milieux naturels, aux pressions constantes pesant sur les écosystèmes et aux conséquences négatives du changement climatique et des émissions de gaz à effet de serre, le service « déchets » de la CARA se mobilise et poursuit sa politique active de mise en œuvre de bonnes pratiques à même de favoriser une élimination des déchets écologiquement responsable et particulièrement performante en matière de développement durable.



La mise en place d'une collecte sélective des déchets organiques avec l'utilisation de sacs en papier (*depuis 2009*) est un service qui présente de nombreux avantages en terme de développement durable : le tri à la source est de meilleure qualité, le contenant est naturel (*certification OK compost*) et se prête naturellement au compostage - car son apport carboné est intéressant pour la production d'amendements organiques de qualité, utilisables pour compenser l'appauvrissement des sols agricoles en humus - les papiers utilisés proviennent uniquement d'arbres issus de forêts exploitées selon une politique forestière très stricte (*certifications P.E.F.C.*) et les approvisionnements sont réalisés en papiers solides à hautes caractéristiques, dont la production est certifiée conforme à la protection de l'environnement .

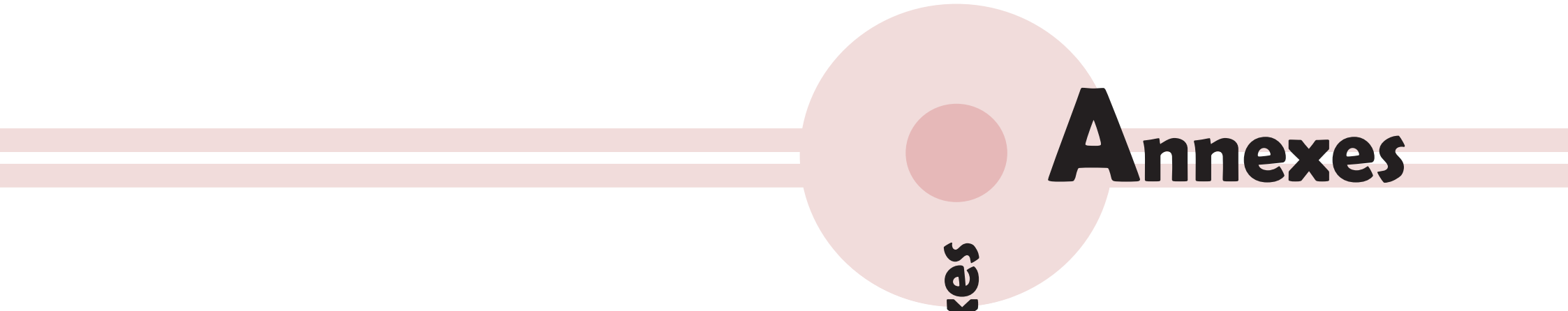
Dans tous les marchés émanant du service déchets, la CARA porte une attention particulière à toute offre présentant une proposition où le mode de transport répond à une logique de développement durable et de diminution des gaz à effet de serre (GES) , notamment en terme de technologies propres et de modes de transport alternatifs à la route :

- carburants : tous les véhicules de collecte utilisent du diester, ce biocarburant issu de cultures renouvelables recyclant le dioxyde de carbone (CO₂) de l'air, participe à la lutte contre le réchauffement climatique, puisqu'il émet 75% de moins de gaz à effet de serre que le gazole ;
- motorisations : afin de limiter la pollution causée par les véhicules et permettre ainsi des améliorations notables au niveau de la santé, ces derniers sont tous neufs et satisfont à une norme anti-pollution supérieure à celle exigée par l'Union Européenne (*la réglementation impose des limites réglementaires d'émission de polluants sur les véhicules neufs en fonction des années de mise en service, par exemple, EURO 5 applicable à compter du 1^{er} septembre 2009 et EURO 6 à compter du 1^{er} septembre 2014*) ;
- équipements : les cahiers des charges intègrent tous une exigence de performance acoustique dans la mesure où l'insonorisation des véhicules, des matériels ou des équipements de collecte est essentielle pour limiter les bruits occasionnés par les prestataires ou par l'utilisation des dits équipements par les usagers.

L'installation, en 2011, d'un télé-système de suivi de remplissage sur 400 colonnes à verre, a ainsi réduit de manière considérable l'empreinte carbone de la collecte par apport volontaire :

- diminution de la fréquence des tournées due à l'optimisation du niveau de remplissage moyen, réduction des émissions de gaz à effet de serre par la diminution du nombre de kilomètres parcourus et de la consommation de carburant (moins 50%) ;
- allongement de la durée de vie des colonnes due à la diminution importante des manipulations, principale cause de leur usure (*manipulés près de deux fois moins souvent, les conteneurs voient leur durée de vie rallongée d'au moins 60%*), réduction des déchets (*moins de colonnes en fin de vie à recycler*) et des besoins en matière première pour la fabrication de nouvelles colonnes.

La mise en place de la redevance spéciale pour les producteurs de déchets non ménagers a permis de concilier les réalités d'élimination des déchets et de leur gestion financière, le principe légal « pollueur-payeur » ayant été appliqué de façon rigoureuse par la facturation du service rendu. Une collecte spécifique des cartons bruns des professionnels effectuée dans le cadre d'un marché de qualification et d'insertion professionnelle a entraîné une baisse des tonnages incinérés et augmenté de manière significative le tonnage de cartons recyclés (+ 300 tonnes).

A decorative graphic consisting of a horizontal line with a circle in the center. The circle is light pink and has a smaller, darker pink circle inside it. The word "Annexes" is written vertically in a bold, black, sans-serif font, centered within the circle.

Annexes

Annexes

ANNEXE N°1 - DECHETERIES DES PARTICULIERS

2011	ROYAN		LA TREMBLADE		CHAILLEVETTE		SAUJON		GREZAC		ARCES		TOTAL		
	Rtt°	Tonnes	Rtt°	Tonnes	Rtt°	Tonnes	Rtt°	Tonnes	Rtt°	Tonnes	Rtt°	Tonnes	Rtt°	Tonnes	Poids moyen
DECHETS VERTS	949	3 517.26	421	1 579.16	483	1 815.67	311	1 166.72	209	778.64	263	986.97	2 636	9 844.42	3.73
Part en %	35.73%		16.04%		18.44%		11.85%		7.91%		10.03%		100.00%		
GRAVATS	255	2 502.85	123	1 133.85	128	1 105.75	113	1 089.05	53	522.90	69	623.60	741	6 978.00	9.42
Part en %	35.87%		16.25%		15.85%		15.61%		7.49%		8.94%		100.00%		
TOUT VENANT	563	2 228.36	272	1 076.58	253	1 001.38	217	858.89	127	502.67	159	629.32	1 591	6 297.20	3.96
Part en %	35.39%		17.10%		15.90%		13.64%		7.98%		9.99%		100.00%		
CARTONS	143	158.62	69	78.38	53	59.66	56	63.64	42	26.06	36	34.60	399	420.96	1.06
Part en %	37.68%		18.62%		14.17%		15.12%		6.19%		8.22%		100.00%		
BOIS	49	195.22	53	228.34	37	163.91	28	124.45	20	88.34	21	91.85	208	892.10	4.29
Part en %													0.00%		
FERRAILLES	124	324.12	67	167.06	52	144.20	45	114.34	28	55.60	37	94.38	353	899.70	2.55
Part en %	36.03%		18.57%		16.03%		12.71%		6.18%		10.49%		100.00%		
TOTAL	2083	8 926.43	1005	4 263.37	1006	4 290.57	770	3 417.10	479	1 974.20	585	2 460.72	5928	25 332.38	-
Part en %	35.24%		16.83%		16.94%		13.49%		7.79%		9.71%		100.00%		

ANNEXE N°2 - TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS TECHNIQUES

TYPES DE COLLECTES	TONNES	RATIO POP. IAT 2011 109 352 HAB.
Porte à porte		
Collecte OMR hors redevance spéciale	26 714.42	244.30
Collecte EMR	5 713.52	52.25
Collecte des déchets verts	4008.2	36.65
<i>Sous-total</i>	36 436.14	333.20
Colonnes apport volontaire		
Collecte du verre	4 389.14	40.14
<i>Sous-total</i>	4 389.14	40.14
Bennes déchèteries		
Déchets verts	9 844.42	90.03
Gravats	6 978.00	63.81
Tout venant	6 297.20	57.59
Cartons	420.96	3.85
Bois	892.10	8.16
Ferrailles	899.70	8.23
<i>Sous-total</i>	25 332.38	231.66
Déchèteries autres contenantants		
Batteries	37.42	0.34
DEEE	634.60	5.80
Piles	6.90	0.06
Lampes néons	0.62	0.01
Huiles minérales	17.67	0.16
Huiles végétales	3.38	0.03
<i>Sous-total</i>	700.59	6.41
TOTAL	66 858.25	611.40

